

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mesdames BARBIER Adeline, BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard.

Absents ayant donné pouvoir : M. SIX Etienne à M. BONNINGUES Louis

Absent excusé : M. KANIAK Nicolas

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. BONNINGUES Louis

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 11
Convocation adressée le 1^{er} avril 2025

Ordre du jour

- Devis remplacement bornes incendie
- Affectation du résultat 2024
- Fongibilité des crédits 2025
- Fiscalité locale 2025
- Subventions aux associations 2025
- Budget de la commune 2025
- Etude des projets 2025
- Affaires diverses

Ajouts à l'ordre du jour

- Missions annexes projet cantine scolaire,

Le compte-rendu du 18 mars 2025, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX BORNES A INCENDIE

Le Maire expose au conseil municipal deux devis pour le remplacement de deux bornes incendie situées au 1 et au 16 route de St Georges.

- Au 1 rte de St Georges pour la somme de 2 587.50 € HT
- Au 16 rte de St Georges pour 2 186.76 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'accepter les deux devis présentés
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

FONGIBILITE DES CREDITS 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal l'instruction comptable et budgétaire M57. Cette dernière permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Le Maire expose au conseil municipal la fiscalité directe pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur bâti..... 37.00 %
- Taxe foncière sur non bâti.....36.92 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires).....16.35 %

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces taux pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte les taux de la fiscalité locale pour l'année 2025,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTIONS 2025

Le Maire expose au conseil municipal les subventions aux associations communales et extérieures qui seront allouées pour 2025 comme suit :

Associations	Subventions 2025
ADIL 89	50.00 €
AHVOL	25,00 €
ASEAMAS	50.00 €
Association Centre de l'Orval	50,00 €
Association FAF de Saint Valérien	50.00 €
Association Française Myopathies	100,00 €
Association club nautique Egreville	100.00 €

CPN Nature	50.00 €
Club de l'Amitié de Villebougis	400.00 €
Club de Gymnastique pour Adultes Villebougis	600,00 €
Croix Rouge	50.00 €
Donneurs de sang bénévoles du Sénonais	50.00 €
Entente Sportive Intervillages de Saint Sérotin (Foot)	100,00 €
France Alzheimer 89	50.00 €
GATI'BAD	100.00 €
GIDON (ragondins)	50,00 €
Hand Ball de Saint Valérien	100.00 €
Les Amis de l'Ecole	5 750.00 €
Les Restaurants du Cœur	85.00 €
Maison Familiale Rurale de GRON (2 élèves x 80 €)	160,00 €
Maison Familiale Rurale de VILLEVALLIER (1 élève x 80 €)	80,00 €
MJC Saint Clément	50.00 €
Pupille de l'Enseignement Public 89	50.00 €
Prévention routière	25.00 €
Rencontres Culturelles du Gâtinais	50.00 €
Voyage en Italie (collège de St Valérien) 1 élève	150.00 €
Festif Art de Villecien	100.00 €
Tennis de table de DOMATS	100,00 €
Tennis club de Saint Valérien	100.00 €
UNA Gâtinais en Bourgogne	150,00 €
Villebougis en fête	2 160.00 €
Total	10 985.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le montant proposé des subventions communales et extérieures au titre de 2025,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MISSIONS ANNEXES – PROJET CANTINE SCOLAIRE

Le Maire expose au conseil municipal plusieurs propositions financièrement concernant les missions annexes du projet de la construction de la cantine scolaire.

Après analyses des offres, le Maire propose au conseil municipal de retenir les bureaux d'études suivants :

- Bureau de contrôle (SOCOTEC)..... 6 300.00 € HT
- Bureau coordinateur SPS (APAVE).....4 015.00 € HT
- Etude de sol (GEOTEC).....3 680.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir les propositions financières exposées,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif comme suit :

- Fonctionnement

Dépenses..... 770 113.68 €

Recettes..... 1 300 987.48 €

- Investissements

Dépenses.....901 489.69 €

Recettes..... 969 079.37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus,
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Séance levée à 22 h 20

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
Louis BONNINGUES